

## 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: **MMA CLEAR** (composant B)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: **Colle méthacrylate** bi-composants, ratio de mélange A:B = 1:1

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Producteur / Fournisseur:

**ADHEKO** [www.collage.fr](http://www.collage.fr)

pour toutes demandes relatives aux FDS, contactez-nous e-mail :

592 Rue de la Liberté

[courrier@adheko.com](mailto:courrier@adheko.com)

01480 Jassans Riottier / FRANCE

☎ Tél : +33 (0)4 74 09 82 35

Service chargé des renseignements :

Service Technique

☎ Fax : +33 (0)4 74 60 81 17

1.4 Renseignements en cas d'urgence:

**ORFILA / INRS**

☎ Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

## 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2	H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1	H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Repr. 1B	H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Danger

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Méthacrylate de méthyle [CAS-N°: 80-62-6], Acide méthacrylique [CAS N°: 79-41-4], tetrahydrofurfuryleméthacrylate [CAS N°: 2455-24-5], 2-Hydroxyéthyleméthacrylate [CAS N°: 868-77-9]

#### Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément aux prescriptions légales.

**Indications complémentaires**

Contient: Méthacrylate de méthyle, Acide méthacrylique, Méthacrylate de tétrahydrofurfuryle, 2-Hydroxyéthyleméthacrylate.

**2.3 Autres dangers**

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**3 Composition / informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

**Description:** Mélange de plusieurs matières premières

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS N°: 80-62-6 EINECS: 201-297-1	<b>Méthacrylate de méthyle</b> (Reg.Nr. 01-2119452498-28-xxxx) <b>GHS:</b> H225-315-317-335	Teneur: 25-50 %
CAS N°: 10595-06-9 EINECS: 234-201-1	<b>2-Phenoxyéthyleméthacrylate</b> <b>GHS:</b> H315-319-412	Teneur: 10-20 %
CAS N°: 79-41-4 EINECS: 201-204-4	<b>Acide méthacrylique</b> (Reg.Nr. 01-2119463884-26-xxxx) <b>GHS:</b> H302-311-314-332-335	Teneur: < 10 %
CAS N°: 2455-24-5 EINECS: 219-529-5	<b>Tetrahydrofurfurylméthacrylate</b> <b>GHS:</b> H315-319-335-360	Teneur: < 10 %
CAS N°: 868-77-9 EINECS: 212-782-2	<b>2-Hydroxyéthyleméthacrylate</b> <b>GHS:</b> H315-317-319	Teneur: < 10 %
CAS N°: 80-15-9 EINECS: 201-254-7	<b>Hydroperoxyde de cumène</b> (Reg.Nr. 01-2119475796-19-xxxx) <b>GHS:</b> H242-302-312-314-331-373-411	Teneur: < 1,0 %
CAS N°: 109-16-0 EINECS: 203-652-6	<b>Ethylendioxydiethyldiméthacrylate</b> (Reg.Nr. 01-2119969287-21-xxxx) <b>GHS:</b> H317	Teneur: < 1,0 %
CAS N°: 128-37-0 EINECS: 204-881-4	<b>3,5-Di-tert-butyl-4-hydroxytoluol</b> <b>GHS:</b> H400-410	Teneur: < 2,5 %

**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **4 Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

EN CAS d'exposition ou d'un malaise: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### **après contact avec la peau :**

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

#### **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

**après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction:**

Jet d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

## **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloignées les sources d'incendie

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique (sciure de bois, sable, absorbant inerte, etc.)

## **7 Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

**Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger contre le gel. Stocker au frais et à sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

**Classe de stockage** (according german VCI-concept): 3

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****N° CAS : 80-62-6 Méthacrylate de méthyle**

VME: valeur momentanée: 420 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm / valeur à long terme : 210 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

IOELV: (Union Européenne): valeur momentanée: 420 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm / valeur à long terme : 210 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

**N° CAS : 79-41-4 Acide méthacrylique**

VME: valeur momentanée: 360 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm / valeur à long terme : 180 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

IOELV: (Union Européenne): valeur momentanée: 360 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm / valeur à long terme : 180 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

**N° CAS : 128-37-0 3,5-Di-tert-butyl-4-hydroxytoluol**

VME: valeur momentanée: 40 mg/m<sup>3</sup> / valeur à long terme : 10 mg/m<sup>3</sup> (fraction respirable)

IOELV: (Union Européenne): valeur momentanée: 40 mg/m<sup>3</sup> / valeur à long terme : 10 mg/m<sup>3</sup> (fraction respirable)

**DNEL/DMEL****CAS 80-62-6 Méthacrylate de méthyle**

Inhalatoire (travailleur exposition long terme / systémique): 208 mg/m<sup>3</sup>

Cutané (travailleur exposition long terme / systémique): 13,67 mg/kg

**PNEC****CAS 80-62-6 Méthacrylate de méthyle**

Eau douce: 0,94 mg/L

Eau de mer: 0,94 mg/L

**8.2 Contrôles de l'exposition****Equipement de protection individuel**

Pictogrammes d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI):

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Date d'impression: 12.07.2018

Date de révision: 17.01.2018

**Protection respiratoire**

N'est pas indispensable si la pièce est bien aérée ou si l'aspiration est suffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : Filtre A (pour vapeurs de composants organiques selon EN 14387).

**Protection des mains**

Gants de protection, composés du matériau suivant: Caoutchouc nitrile ( $\geq 0,4\text{mm}$ )

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique.

Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière.

Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante ( $> 240\text{ min}$  / EN374) du matériau du gant.

Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection (conformité selon EN 166).

**9 Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect**

**Forme:** liquide visqueux

**Couleur:** transparent légèrement rosâtre

**Odeur:** caractéristique

**Modification d'état**

**Point d'ébullition:**  $> 100^\circ\text{C}$

**Point d'éclair:**  $10^\circ\text{C}$

**Température d'inflammation:**  $> 200^\circ\text{C}$

**Limites d'explosion:**

**inférieure:** Pas d'informations disponibles.

**supérieure:** Pas d'informations disponibles.

**Pression de vapeur à  $50^\circ\text{C}$ :**  $\leq 700\text{ hPa}$ .

**Densité à  $20^\circ\text{C}$ :**  $\sim 0,99\text{ g/cm}^3$

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** partiellement / faiblement soluble

**Viscosité dynamique à  $20^\circ\text{C}$ :**  $\sim 40000\text{ mPa}\cdot\text{s}$

**Teneur en composants organiques volatils:**  $\leq 40,0\%$

**VOC (EU):**  $396\text{ g/l}$

**VOC (EU):**  $40,00\%$

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10 Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Liquide et vapeurs très inflammables.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Réactions aux acides, bases, agents d'oxydation et peroxydes.

Polymérisation exotherme.

**10.4 Conditions à éviter:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants. Pas d'autres informations importantes disponibles.

Date d'impression: 12.07.2018

Date de révision: 17.01.2018

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s): Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumées).

## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

#### ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral LD50 - Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Dermique LD50 - Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Inhalatoire LC50/4 h - Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Méthacrylate de méthyle

LD50 Rat, orale: 7872 mg/kg  
LD50 Lapin, dermique: >5000 mg/kg  
LD50 Rat, inhalatoire, vapeur: 78000 mg/m<sup>3</sup>/4h

#### Acide méthacrylique

LD50 Rat, orale: 1320 mg/kg  
LD50 Lapin, dermique: 500 mg/kg  
LC50 Rat, inhalatoire: > 3,6 mg/L/4h (OECD 403, aérosol)  
Mutagénéité: négatif (Ames-Test, OECD 471)

#### 2-Phenoxyéthyleméthacrylate

LD50 Rat, orale: 4000 mg/kg (OECD 401)

#### 2-Hydroxyéthyleméthacrylate

LD50 Lapin, dermique: 3000 mg/kg  
Mutagénéité: négatif (Ames-Test, OECD 471)

#### Effet primaire d'irritation

**de la peau:** Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Des yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.

#### Indications toxicologiques complémentaires:

Peut irriter les voies respiratoires.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

##### Méthacrylate de méthyle

EC50 Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte): 170 mg/L/4d (OECD 201).  
LC50 Pimephales promelas: 130 mg/L/96 h  
EC50 Daphnia magna: 69 mg/L/ 48 h (IUCLID).  
LC50 Lepomis macrochirus (perche soleil): 191 mg/L/96h (IUCLID).

##### Acide méthacrylique

EC50 Algues: > 8,2 mg/L (OECD 201).  
EC50 Daphnia magna: > 130 mg/L/48h (OECD 202).  
LC50 Brachydanio rerio: 100 - 180 mg/L/96h (OECD 203).

**Toxicité aquatique :** Faiblement nocif pour l'environnement aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Méthacrylate de méthyle: Biodégradabilité: 95% (EU Method C.4-B). Le produit est facilement biodégradable.  
Acide méthacrylique: Biodégradabilité: 86% (OECD 301 D). Le produit est facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales :** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **13 Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandation :** à éliminer suivant les directives administratives.

#### **EWC-Code(s):**

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (\*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409\* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11\* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10\* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

#### **Emballages non nettoyés**

**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 8/9

Date d'impression: 12.07.2018

Date de révision: 17.01.2018

## 14 Informations relatives au transport

ONU N° 1133	TERRESTRE		MARITIME	AERIEN
	RTMDR/RTMDF	ADR/RID	OMI/IMDG	IATA/OACI
Désignation	Adhésifs Liquides inflammables	Adhésifs Liquides inflammables	Adhésives Flammable liquid NON/NO	Adhésives Flammable liquid
Polluant marin	-	-	-	-
Classe	3	3	IMDG Class 3	IATA Class 3
Groupe d'emballage	II	II	II	II
Code Danger (Kemler)	33 (consignes 640D)	33 (consignes 640D)	N° EMS : F-E, S-D	Label 3
Code Matière / N° ONU	1133	1133	1133	1133
Etiquette(s) Danger				
Catégorie de transport	3	3	-	-
Restrictions tunnels	D/E	D/E	-	-
Quantités exonérées	E2	E2	E2	E2 / Pack.Instr. Y341
Quantités limitées / LQ	5L	5L	5L	- Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Désignation technique (règlement type de l'ONU): UN 1133, Adhésifs, 3, II				

## 15 Informations réglementaires

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): faiblement polluant.  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

-----  
**Produit destiné exclusivement à l'utilisation industrielle ou des professionnels.**  
-----

**Légende des Phrases (H-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 9/9

Date d'impression: 12.07.2018

Date de révision: 17.01.2018

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service établissant la fiche technique** : service technique / Tél : +33 (0)2 41 56 08 94

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

SVHC: Substances of Very High Concern

PBT: persistent, bioaccumulative and toxic.

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

**\* Données modifiées par rapport à la version**

**Note à l'utilisateur** : Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité le respect des précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.